	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 20 mai 2022</b>	<b>N° 2022-267</b>

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**


M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00  
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15  
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00  
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00  
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00  
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30  
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00  
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30  
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15  
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25  
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00  
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00  
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30  
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 20 mai 2022</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Développement Economique	<b><i>N° 2022-267</i></b>

---

**Déploiement d'une offre de conciergeries solidaires sur les communes de la rive droite - Expérimentation sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul en 2022 - Subvention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Contexte**

Bordeaux Métropole souhaite engager une réflexion autour de la dynamisation des centres bourgs en perte de vitalité, et sur la façon d'impulser un nouvel élan à l'économie de proximité au sein de ces quartiers, en développant des projets économiques ou relevant de l'Economie sociale et solidaire (ESS).

L'objectif étant de renforcer, d'étendre et de densifier les centres villes, il est souhaité de développer des activités permettant de renforcer le lien social et le développement d'activités sociales et solidaires, fortement créatrices d'emploi sur leur territoire, tout en apportant de nouveaux services aux habitants.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole porte depuis 2006 une politique en faveur de l'Economie sociale et solidaire (ESS), et souhaite aider cette économie créatrice d'emploi et de valeur à se développer. Cette action s'inscrit également dans le cadre du schéma de développement économique de Bordeaux Métropole voté le 25 novembre 2021 et notamment pour le soutien à l'économie de proximité, et la création actuelle de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) arc Rive Droite.

Certaines communes de la Rive droite (Artigues, Floirac, Lormont et Saint Vincent de Paul) souhaitent ainsi être accompagnées par Bordeaux Métropole sur cette action. Aussi, une fiche action a été positionnée au sein de leur contrat de codéveloppement 5ème génération pour 2021- 2023, afin de participer financièrement à l'amorçage, et à l'implantation de ces projets sur la Rive droite, en lien avec la Conciergerie solidaire pour le projet à Saint Vincent de Paul.

**Présentation de la Conciergerie solidaire**

Depuis 2011, La Conciergerie solidaire, fortement engagée pour le développement durable, crée des conciergeries à impact social sur les territoires en permettant d'accompagner des personnes éloignées de l'emploi vers un emploi durable.

Sa raison d'être est l'insertion par l'activité économique de ces personnes. Ainsi, son activité de conciergerie sert de support à l'insertion et à l'action sociale.

La structure est doublement agréée ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) et Entreprise d'insertion (EI). Le concierge coordonne les demandes et organise les prestations en lien avec le réseau de partenaires locaux et engagés.

L'objectif vise à proposer aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des

quartiers, un service de conciergerie sur mesure. Les concierges sont à la disposition des bénéficiaires pour leur proposer des services adaptés, répondre à leurs besoins et les libérer des tâches du quotidien (gestion de l'accueil, distribution du courrier, gestion d'une flotte de véhicule, etc...).

Les objectifs sont :

- améliorer l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle. Cette offre de services est complétée par une offre de services de proximité et des animations thématiques afin de favoriser lien social.
- sensibiliser à la consommation durable, aux écogestes et aux dynamiques locales et solidaires.

La conciergerie solidaire en 2021, c'est :

- 64 salariés, dont 27 permanents et 37 CDDI (concierges en insertion),
- 52 conciergeries sur le territoire national, avec 25 000 salariés abonnés,
- un réseau de plus de 450 partenaires/prestataires,
- 50% des prestations réalisées par des structures de l'ESS dont l'Insertion par l'activité, économique (IAE) et le secteur protégé,
- 65% de sorties positives dans l'emploi durable.

### **Projet d'expérimentation du déploiement des conciergeries solidaires**

Ce projet a vu le jour dans le cadre du projet de redynamisation du centre bourg de la commune de Saint Vincent de Paul où le contexte et la situation géographique ne permettait pas d'accueillir de nouveaux commerces sur le territoire.

La Conciergerie solidaire devient alors le partenaire privilégié pour permettre la mise en œuvre de ce projet. En s'appuyant sur les commerces de proximité existants au sein de son répertoire de partenaires, la Conciergerie solidaire s'occupe de répondre aux attentes et besoins des habitants en traitant les demandes de bout en bout :

- écoute et prise en compte du besoin de service,
- traitement de la demande en lien avec le partenaire adéquat,
- gestion de la logistique si nécessaire,
- suivi client et enquête satisfaction.

L'enjeu du projet sur le territoire de Saint Vincent de Paul est :

- de permettre une redynamisation du centre bourg et du tissu économique local en proposant des services complémentaires aux habitants et salariés des entreprises,
- de faciliter la création d'emplois et l'insertion professionnelle sur le territoire,
- de permettre l'animation d'un lieu central (où sera implanté le local de conciergerie) en créant du lien social au sein des quartiers et entre les publics.

Ce lieu central a été identifié sur la commune : le projet d'implantation de la conciergerie au sein de la future résidence intergénérationnelle a été décidé par le conseil municipal en novembre 2021, et dans le cadre de la redynamisation du centre bourg. Il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit par la commune de ce lieu durant la période d'expérimentation d'un an.

Dans le cadre de cette expérimentation et du déploiement de nouveaux services aux habitants sur la commune, Bordeaux Métropole est sollicitée par Saint Vincent de Paul pour une subvention.

### **Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée forfaitairement en une seule fois à la commune de Saint Vincent de Paul.

### **Obligations de la commune bénéficiaire**

La commune bénéficiaire est tenue de fournir une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé »), ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son expérimentation et le budget définitif de l'opération, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, et au plus tard le 31 août 2023.

### **Budget prévisionnel de l'expérimentation sur la commune de Saint Vincent de Paul en 2022**

<b>Dépenses</b>	<b>En €</b>	<b>Ressources</b>	<b>En €</b>	<b>%</b>
Expérimentation de la conciergerie solidaire	12 000	Commune de Saint Vincent de Paul (locaux) Bordeaux Métropole	2 000 10 000	
<b>Total (en €)</b>	<b>12 000</b>	<b>Total (en €)</b>	<b>12 000</b>	

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

#### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L5217 -2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le schéma de développement économique voté en conseil métropolitain le 25 novembre 2021,

**VU** la fiche action n° C054870011 du Contrat de codéveloppement 2021-2023 entre Bordeaux Métropole et la commune de Saint Vincent de Paul,

**VU** la demande formulée par l'organisme en date du 20 décembre 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de fonctionnement de la commune de Saint Vincent de Paul concourt par l'expérimentation à redynamiser son centre bourg en matière de commerce et à déployer une offre ESS et d'insertion sur le territoire communal,

## DECIDE

**Article 1** : d'attribuer à la commune de Saint Vincent de Paul une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour la réalisation de l'expérimentation de la conciergerie solidaire sur son territoire en 2022.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout document afférant à la subvention métropolitaine précitée.

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2022, chapitre 65, article 657341, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>24 MAI 2022</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>24 MAI 2022</b>	le Vice-président,
	Monsieur Alain GARNIER